

PROGRAMME DE RÉSIDENCE CAMARGO 2016/2017
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 8 DÉCEMBRE 2015



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROGRAMME

Éligibilité : Les personnes suivantes de tous pays, nationalités, et niveaux professionnels peuvent postuler :

- Les chercheurs et penseurs dans les domaines des arts, des sciences humaines et sociales qui travaillent sur les cultures françaises et francophones, y compris l'influence des cultures du bassin méditerranéen
- Les artistes de toutes disciplines, qui sont les principaux auteurs de nouvelles créations

En 2014, la Fondation Camargo a décidé d'ouvrir son appel aux penseurs dans les domaines des arts et des sciences humaines et sociales, afin d'offrir un temps de travail à des personnes expérimentées et novatrices. Cela inclue notamment les directeurs et programmeurs de structures culturelles, les directeurs d'organismes dans les sciences humaines et sociales, les commissaires d'exposition, les critiques culturels, et les responsables de programmes académiques.

Les étudiants titulaires d'un master 2 sont éligibles si d'une part ils remplissent les conditions académiques et générales de résidence, et d'autre part sont en train de finaliser leur thèse pour l'obtention de leur diplôme.

Projet/Champ d'étude: Les candidats peuvent postuler avec soit un projet spécifique, soit un champ d'étude spécifique sur lequel ils souhaiteraient travailler pendant leur résidence. Le champ d'étude doit être une expérimentation ou un travail prospectif dans le domaine de compétences du candidat. Aucune production concrète n'est attendue.

Durée : Les résidences de ce programme durent de 6 à 11 semaines. Pour la session 2016/2017, les dates sont :

- Automne 2016 : 8 semaines du 13 septembre au 8 novembre 2016
- Printemps 2017 : 6, 8 ou 11 semaines à partir du 28 février 2017 soit
 - 6 semaines du 21 février au 4 avril 2017
 - 8 semaines du 21 février au 18 avril 2017
 - 11 semaines du 21 février au 9 mai 2017

Le lieu : Le site de la Fondation Camargo comporte 12 appartements équipés avec cuisine et salle de bain, une bibliothèque, une salle de musique/conférence, un amphithéâtre en plein air, un studio d'artiste avec une chambre noire et un studio pour compositeur. La Fondation Camargo n'a pas de studio de danse.

Indemnité : Une indemnité de 800 USD par mois est disponible, ainsi qu'une prise en charge du voyage aller-retour jusqu'à Cassis, en classe économique à réserver très en amont.

Contacts au niveau régional : Durant la résidence, la Fondation Camargo offre la possibilité d'avoir des échanges professionnels formels ou informels au niveau régional : rendez-vous avec des personnes pertinentes pour le travail du résident, possibilités d'assister à des rencontres/événements et d'inviter des professionnels à la présentation de son projet si le résident le souhaite.

Par ailleurs, le résident peut aussi présenter son travail à des personnes du territoire, ou des institutions culturelles et éducatives de la région. Ces rencontres optionnelles seront organisées par la Fondation en collaboration étroite avec le résident.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROGRAMME DE RÉSIDENCE

Éligibilité du candidat

Projets collaboratifs : Les résidences sont habituellement attribuées à une personne. Des projets collaboratifs, jusqu'à trois personnes, sont aussi acceptés. Une seule indemnité sera donnée par projet/sujet et l'équipe sera logée dans un appartement disposant de plusieurs chambres.

Anciens résidents : Les candidatures de personnes n'ayant jamais été résidentes à la Fondation Camargo seront privilégiées. Les anciens résidents devront attendre trois ans afin de postuler à nouveau.

Projet et champ d'étude

Présence à la Fondation Camargo : Le temps à Cassis doit être dédié au projet ou champ d'étude proposé et accepté par le comité de sélection, et validé par le conseil d'administration. Les résidents doivent être présents à la Fondation Camargo durant le programme. Des absences de courte durée ou durant les weekends sont possibles.

Accès à des documents de recherche / documentation : Les recherches doivent être à un stade qui ne nécessite pas d'autres ressources que celles disponibles dans la région de Marseille/Cassis/Aix-en-Provence ou sur internet. Les résidents qui auraient besoin d'effectuer des recherches dans les archives disponibles au niveau régional pourraient avoir besoin de louer un véhicule à leurs propres frais.

Échanges interdisciplinaires : Des discussions se tiennent régulièrement afin que chaque résident présente son projet/sujet aux autres résidents. Il s'agit d'une présentation du travail en cours suivi d'un échange avec les autres résidents issus de diverses disciplines. Tous les résidents doivent être présents.

Projets de traduction : Les projets de traduction sont éligibles. De tels projets doivent être déposés dans la catégorie « Chercheurs/Penseurs ». Toutefois, les écrivains traduisant leur propre œuvre devront postuler dans la catégorie « auteurs ».

Langues : Le travail développé durant la résidence peut être réalisé en toute langue. Néanmoins, les échanges et discussions au sein de la Fondation Camargo se faisant en anglais, les candidats doivent donc être en mesure de s'exprimer en anglais. Une connaissance du français s'avère utile, même si elle n'est pas obligatoire.

Évaluation

Évaluation : Une évaluation est requise à la fin de la période de résidence. Chaque résident est invité à remplir un formulaire d'évaluation sur le programme et la résidence. Un court rapport écrit sur les progrès accomplis sur le projet ou le champ d'étude est exigé de chaque résident. Deux à trois ans après leur résidence, la Fondation pourra demander aux résidents un état d'avancement du projet ou de l'étude effectué à la Fondation Camargo.

Travaux finalisés : Une copie de toute publication (numérique ou papier) résultant du travail effectué durant la résidence devra être envoyée. Les documents papiers seront ajoutés dans la bibliothèque de la Fondation Camargo, les documents numériques seront mis en ligne. La Fondation Camargo doit apparaître dans les crédits pour toute publication, exposition ou représentation issue du travail effectué en résidence.

Financements complémentaires et procédures administratives

Financements complémentaires : Les résidents ne peuvent accepter d'autres emplois rémunérés durant leur séjour à la Fondation Camargo. Des honoraires pour une intervention ponctuelle (lecture ou participation à un séminaire) sont acceptés. Des bourses complémentaires qui ne s'opposent pas aux conditions du programme général Camargo sont encouragées.

Visas : Pour les citoyens non ressortissant de l'Union européenne, un visa pourrait être requis en fonction de la nationalité et de la durée du séjour. Le processus de demande de visa est long. Les personnes sélectionnées pour la résidence et qui ne sont pas ressortissantes de l'Union européenne devront contacter le consulat français le plus proche dès réception de l'acceptation afin de connaître les conditions d'obtention de visa. La Fondation Camargo fournira une lettre d'invitation si nécessaire.

Présence de membres de la famille

Les conjoints et les enfants mineurs peuvent venir pour des séjours courts ou la totalité de la durée de la résidence. Au regard de l'aménagement du site de la Fondation Camargo, les enfants doivent avoir au moins 6 ans à leur arrivée et doivent être inscrits à l'école ou dans des activités périscolaires en dehors du site de la Fondation Camargo en journée. Seuls les membres de la famille dont les noms sont mentionnés sur le formulaire de candidature peuvent venir. Les animaux ne sont pas acceptés.

PRÉCISIONS SUR LA CANDIDATURE EN LIGNE

Les candidats déposent leur candidature uniquement par le système de candidature électronique en ligne. Les personnes peuvent accéder à nouveau à leur candidature pour effectuer des modifications si nécessaire. Quand le candidat a finalisé le dossier, il/elle ne doit pas oublier de cliquer sur le bouton « Click here to apply » avant minuit heure de Saint Paul, Minnesota (UTC-6, ou Central Standard Time) le 8 décembre 2015 inclus.

Seules les candidatures complètes seront présentées au comité de sélection.

Formulaire de candidature en ligne

Le formulaire de candidature doit être rempli en anglais, les pièces jointes (lettres de recommandations, travaux précédents, CV...) peuvent être en anglais ou français.

Le formulaire de candidature en ligne comprend notamment les éléments ci-dessous :

- Les **coordonnées** auxquelles le candidat pourra être contacté. Tout changement ultérieur doit être communiqué à la Fondation Camargo
- **Description du projet ou du sujet** et éléments explicatifs sur les raisons pour lesquelles une résidence à la Fondation Camargo serait bénéfique.
Les chercheurs et penseurs doivent inclure dans leur description de projet/sujet un ou deux paragraphes présentant leur projet et l'intérêt conceptuel et/ou bibliographique par rapport aux travaux majeurs existant sur le sujet.
- Il est demandé aux candidats d'expliquer en quoi une résidence à ce stade de leur parcours professionnel ou du projet/sujet est pertinente. De même, il s'agira de décrire en quoi une résidence à la Fondation Camargo, située à Cassis en Provence, serait utile pour le projet ou le sujet de travail.
- **Les éléments/informations complémentaires** y compris les membres de la famille qui viendraient ou des requêtes spécifiques (bruit, piano, accessibilité...).

Les pièces jointes nécessaires

En plus du formulaire de candidature en ligne, les candidats devront télécharger les documents ci-dessous en fonction de la catégorie dans laquelle ils postulent.

Catégorie principale	Curriculum Vitae	Travaux antérieurs	Lettres de recommandation
Chercheurs /penseurs	CV (jusqu'à 3 pages recommandées) (Word, PDF, RTF, ou HTML)	Une description du projet ou domaine de recherche (maximum 1200 mots) et une bibliographie. Le document doit comporter 5 pages maximum. (Word, PDF, RTF, ou HTML)	2 lettres à soumettre en ligne de préférence ou par la poste.
Artistes	CV (jusqu'à 3 pages recommandées) (Word, PDF, RTF, ou HTML)	Auteurs / dramaturges: Extraits de 30 pages maximum (Police 12 double interligne) (Word, PDF, RTF, or HTML) Compositeurs / artistes sonores : 1 à 3 extraits d'œuvres – durée totale maximale de 30 minutes (MP3, lien internet), la partition d'une de ces œuvres (PDF) danse, théâtre, performance ou multidisciplinaire : 1 à 3 extraits d'œuvres – durée totale maximale de 30 minutes (DVD, Vimeo, lien internet) Cinéastes / artistes vidéo et numérique : 1 à 3 extraits d'œuvres – durée totale maximale de 30 minutes (DVD, Vimeo, lien internet) Arts visuels: 16 images (jpeg) Multimedia : un à trois travaux d'une durée maximale de 30 minutes (images JPEGs et/ou une vidéo via vimeo, lien internet)	2 lettres à soumettre en ligne de préférence ou par la poste.

Informations complémentaires sur les documents à joindre

Travaux antérieurs : Les chercheurs et penseurs doivent soumettre une description du projet ou domaine de recherche (maximum 1200 mots) et une bibliographie. Le document ne doit pas dépasser 5 pages. Une liste des publications du candidat est à inclure dans le CV.

Les artistes doivent soumettre des œuvres qui ont été conçues et créées principalement par eux. Les œuvres doivent avoir été créées dans les 5 dernières années.

Les candidats qui envoient par la poste des éléments pour leur candidature et qui souhaitent qu'ils leur soient renvoyés doivent joindre une enveloppe avec un bon d'envoi d'un montant suffisant.

Lettres de recommandation : Deux lettres de recommandations sont demandées.

Les lettres de recommandations pour les chercheurs/penseurs doivent présenter le parcours du candidat, l'importance du projet ou du sujet de recherche présenté à la Fondation Camargo et les qualifications du candidat pour mener à bien cette recherche.

Les lettres de recommandations pour les artistes doivent provenir de professionnels de la discipline du candidat qui peuvent justifier de l'importance du projet/sujet, sa signification et la capacité du candidat à le faire aboutir.

Les lettres de recommandations doivent être récentes et rédigées spécifiquement pour la candidature à la Fondation Camargo. Les lettres peuvent être en anglais ou en français. Le système de candidature en ligne permet au candidat d'inviter les 2 personnes référents à soumettre leur lettre en ligne. L'email d'invitation envoyé aux référents ne sera envoyé qu'après l'envoi de la candidature, après avoir cliqué sur le bouton « Click here to apply ». Il est recommandé aux candidats de demander à leurs référents de préparer leur lettre en avance et prête à envoyer dès la réception de l'email d'invitation envoyé par la Fondation.

Les lettres qui ne sont pas soumises directement en ligne doivent être collectées par le candidat dans des enveloppes scellées et signées ou envoyées directement à la Fondation Camargo par le(s) référent(s). L'usage du fax n'est pas possible.

Toutes les lettres doivent être soumises en ligne ou postées (cachet de la poste faisant foi) avant le 21 décembre 2015 (inclus) à l'attention du bureau en France de la Fondation Camargo.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

La Fondation Camargo a pour la première phase de sélection deux comités : l'un pour les candidatures de chercheurs/penseurs, l'autre pour celles d'artistes. Les membres de ces comités sont des chercheurs, auteurs, éditeurs, artistes, commissaires, programmeurs reconnus. Certains ont été en résidence par le passé à la Fondation Camargo. La Directrice des programmes est présente durant les échanges mais sans droit de vote. Deux groupes de finalistes sont déterminés. Pour la seconde phase, un comité mixte, composé de certains membres du comité chercheurs et du comité artistes, choisit la sélection finale sur la base des sélections des deux comités.

La sélection s'effectue en fonction de la qualité des projets/sujets, la qualité et l'importance du parcours professionnel/artistique du candidat, la pertinence d'une résidence à Camargo pour le projet/sujet d'étude proposé, et l'importance d'une telle résidence à ce stade du parcours professionnel/artistique du candidat. Le programme de résidence Camargo est ouvert aux personnes de toute nationalité et applique une politique non discriminatoire. Les choix du comité de sélection sont soumis à la validation le Conseil d'administration.

Tous les candidats seront contactés fin avril 2016 afin de les informer du résultat. La Fondation Camargo ne sera pas en mesure de fournir des retours personnalisés sur chacune des candidatures.

COORDONÉES DE LA FONDATION CAMARGO

Pour toute question concernant le processus de candidature en ligne, merci de contacter la Fondation

- Par email : apply@camargofoundation.org
- Par courrier :
The Camargo Foundation
1, avenue Jermini
13260 Cassis, France